

La Suisse et l'Europe - un avenir commun

Autor(en): **Blankart, Franz**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **31 (1994)**

Heft 1183: **Passions**

PDF erstellt am: **09.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1009579>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

La Suisse et l'Europe – Un avenir commun

Franz Blankart

«Résolus à substituer aux rivalités séculaires une fusion de leurs intérêts essentiels, à fonder par l'instauration d'une communauté économique les premières assises d'une communauté plus large et plus profonde entre des peuples longtemps opposés par des divisions sanglantes, et à jeter les bases d'institutions capables d'orienter un destin désormais partagé.» Ce passage du préambule au Traité de Paris instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier résume à merveille l'inspiration fondamentale du processus d'intégration européenne lancé il y a quarante ans.

En premier lieu, il est bon de rappeler la raison d'être première de l'entreprise communautaire, sa mission pacificatrice. Par la gestion commune des secteurs stratégiques de l'industrie, puis par l'interpénétration étroite, voire irrévocable, des économies nationales, la Communauté assure la réconciliation définitive des anciens adversaires. Alors que l'ordre de Versailles portait en lui le germe de sa propre destruction, en rétablissant l'équilibre sur le continent aux dépens des vaincus, l'Europe des traités est une Europe des partenaires. Cette vocation pacificatrice de la Communauté, loin de s'épuiser dans le règlement de querelles historiques, est aujourd'hui plus actuelle que jamais: j'en veux pour preuve les voix nombreuses, au centre et à l'est de l'Europe, qui clament leur volonté de se prémunir contre les turbulences de cette fin de siècle en s'amarrant à l'espace de stabilité de l'Europe occidentale.

Par ailleurs, la communauté de destin entre Européens s'inscrit dans une finalité politique avouée. Même si l'union des peuples européens n'est que le terme lointain d'une évolution progressive, même si les cahots et les retards sont inévitables, le processus mis en place est à sens unique. Comme en témoigne le sort du Plan Fouchet d'union politique de 1962, les retours aux méthodes strictement intergouvernementales sont voués à l'échec. Dans son processus d'intégration fonctionnelle, la Communauté surmonte les défis des crises et des élargissements en intensifiant plutôt qu'en modérant le rythme de son renforcement. Ainsi les Etats membres de la Communauté, par la conclusion à Maastricht le 7 février 1993 du Traité sur l'Union européenne, s'affirment-ils «résolus à poursuivre le processus créant une union sans cesse plus étroite entre les peuples de l'Europe». Cette finalité reste inchangée, même si le rythme en est ralenti.

Enfin et surtout, c'est par ses institutions que l'Union européenne se distingue radicalement des tentatives antérieures d'organisation du continent. La diplomatie, il est bon de le rappeler, reste un moyen idéal de conjonction des intérêts nationaux, et les institutions de l'Union apparaissent avant tout comme le lieu d'une négociation permanente entre ses composantes étatiques. Toutefois, à la différence de l'ordre institué par le Traité de Vienne, l'Union procède à une intériorisation des relations interétatiques, en se démarquant soigneusement, institutionnellement, de son environnement européen et

international. Il s'agit là d'un souci permanent de mettre l'équilibre interne de l'Union à l'abri des influences et des turbulences extérieures. Le droit communautaire est pour ainsi dire un «droit interne entre Etats».

Paix intérieure, marche vers l'union politique et recherche permanente de l'intérêt commun, l'Union européenne s'affirme peu à peu comme la véritable patrie stratégique de ses Etats membres. Ceux-ci n'en sont toutefois pas les seuls acteurs: quand bien même ils jouent un rôle prédominant au sein de ses institutions, ils ne sont pas seuls juges de l'intérêt commun. Afin d'éviter que celui-ci ne soit identifié au seul ajustement des intérêts nationaux, la prise en charge de l'intérêt commun est confiée expressément aux institutions à vocation plus étatique qu'intergouvernementale, la Commission et le Parlement européen. En outre, les décisions communes arrêtées par les Etats membres sont transcrites dans le droit, sous l'œil vigilant de la Cour de justice, arbitre souverain des différends intra-communautaires. L'élément de supranationalité de l'Union assure ainsi le maintien de l'orientation initiale du processus d'intégration européenne.

Un véritable projet de civilisation

En substituant la conciliation systématique à l'affrontement des intérêts nationaux, en organisant la coexistence des Etats européens sous le règne du droit plutôt qu'à l'aune des rapports de puissance, l'Union apparaît donc comme un véritable projet de civilisation. Tous les Etats européens bénéficient du premier des «acquis communautaires», la paix, et sont en droit de se réjouir sans arrière-pensées de l'ampleur du chemin parcouru depuis le lancement du projet communautaire.

La Suisse a toujours reconnu et apprécié cet acquis de l'Union européenne. Cette reconnaissance se lie néanmoins à la préoccupation des compatriotes qui perçoivent l'intégration européenne comme une menace pour notre identité, voire pour la pérennité du lien confédéral. La question des liens entre l'identité nationale d'un pays et ses relations extérieures pourrait apparaître quelque peu saugrenue à un observateur extérieur. En effet, il est aisé de se convaincre, après 146 ans de relations de la Suisse avec l'Europe et le monde, de la permanence des allégeances cantonales et nationales et de la diversité de la géographie humaine au sein de notre pays. Même si notre activité en politique européenne a sans nul doute favorisé chez nos citoyens l'émergence ou le renforcement d'un sentiment d'appartenance à notre continent, cette «identité européenne» ne s'est pas forgée aux dépens des identités locales, régionales ou nationales. Certes, l'insertion des Etats européens dans un réseau conventionnel entraîne une certaine modification des règles des échanges internationaux. Toutefois, les nations européennes (dont la Suisse) sont bien plus anciennes que les relations entre Etats.

Les inquiétudes qui se manifestent parfois dans notre pays procèdent d'une conscience du caractère particulier de notre identité nationale. Je ne me hasarderai certes pas à énoncer de manière péremptoire les éléments constitutifs de cette dernière; la diversité même de notre pays est réfractaire à toute simplification hâtive. En revanche, les Suisses partagent un même cheminement historique, ainsi que des institutions et des traditions politiques communes. Comme le soulignait la déclaration de la Suisse au Conseil des ministres de la CE le 24 septembre 1962, «la démocratie directe, le fédéralisme et la neutralité marquent la personnalité politique de la Suisse. Ils sont le résultat de sa diversité intérieure et forment la base de sa stabilité politique». Faute d'une langue, d'une culture ou d'une confession communes, sans l'expérience de l'action résolue d'un pou-

voir central puissant, la Suisse se distingue sans conteste par sa culture politique particulière. L'attachement des citoyens aux institutions en question, d'ailleurs sans commune mesure avec leur participation effective à leur fonctionnement, en témoigne sans équivoque.

Eu égard au long cheminement de notre histoire, nos institutions paraissent relativement jeunes. Toutefois, quand bien même la Suisse moderne n'a pas encore célébré les cent cinquante ans de son existence, certains de ses traits dominants sont l'héritage de traditions bien antérieures. Plutôt que la reprise par les Confédérés de solutions constitutionnelles élaborées ailleurs, la création d'un Etat fédéral a surtout mené à son terme un processus d'«helvétisation» de la modernité politique.

Le fédéralisme, l'art de composer

Le consul Bonaparte déclara, dans son adresse du 10 décembre 1802 aux émissaires de la République Helvétique: «La nature a fait votre Etat fédératif. Vouloir la vaincre n'est pas d'un homme sage». La diversité des langues, des confessions et des traditions, l'absence de véritable capitale nationale, l'ancestrale souveraineté des cantons constituaient autant d'entraves à une uniformisation imposée par un système politique centraliste. Notre fédéralisme procède donc d'une volonté de respect des particularités et des autonomies cantonales. Mais le fédéralisme ne se borne pas à garantir les particularismes locaux: au contraire, l'affirmation de la légitimité des autonomies locales y a pour corollaire indispensable celle de l'entraide et de la mise en commun des ressources lorsque des intérêts communs sont en cause. Selon les termes de Denis de Rougemont, l'attitude fédéraliste est «l'art de composer en un ensemble animé des diversités vivantes et fonctionnant chacune à leur manière». La conscience de la nécessité de l'union, limitée à l'origine à l'alliance militaire, à l'assistance judiciaire et au règlement des différends par l'arbitrage, puis étendue aux domaines d'activité d'un Etat moderne, est ainsi une constante de notre histoire commune. En outre, l'union n'exige pas qu'une simple répartition des compétences: la consultation élargie, la coopération entre les entités fédérées et l'autorité fédérale dans la répartition et l'exécution des tâches, sont autant de garanties du maintien de l'équilibre interne d'un pays complexe.

La souveraineté populaire, et son aboutissement logique, la démocratie directe, assurent quant à elles le contrôle du citoyen sur l'activité des pouvoirs publics, pouvant aller jusqu'au désaveu de ses représentants élus. L'autonomie communale était répandue dans l'ancienne Suisse, de même que l'exercice des tâches publiques, telles que la justice ou la défense, par les citoyens eux-mêmes. Dans une société où les minorités sont aussi nombreuses que diverses, la démocratie directe s'avère un précieux instrument d'intégration politique. Elle requiert de la part des autorités le recours à une large consultation et la poursuite d'une politique de concordance, où l'ensemble des intérêts particuliers sont pris en considération lors de la formulation des choix nationaux, ce qui – hélas – exclut presque entièrement des approches visionnaires.

Quoi qu'il en soit, nos conceptions tant du fédéralisme que de la démocratie directe apparaissent comme les garde-fous de notre équilibre intérieur et de notre cohésion nationale. Les deux n'étaient pas touchés par l'Espace économique européen. Or, en l'absence d'une relation conventionnelle globale avec les pays de l'Union européenne, la densité et la variété croissantes de nos relations économiques avec ceux-ci présentent après le 6 décembre 1992 une menace indirecte pour notre unité nationale. J'en veux

pour preuve le nombre croissant de sujets, à l'origine de caractère purement interne, qui nous viennent de l'extérieur, tels la politique agricole et l'acquis communautaire, manifestant ainsi la politisation croissante de la politique économique extérieure. De plus, la profonde intégration, sectorielle et régionale, de notre économie dans celle de l'Union conduit les entreprises, les cantons, les organisations professionnelles et politiques de notre pays à élaborer leurs propres stratégies d'intégration, voire à prendre eux-mêmes en charge la défense de leurs intérêts au plan européen. Cette «intégration dans le désordre» rend difficile une conciliation préalable des intérêts au sein de nos institutions nationales et, partant, entrave la recherche et la défense des intérêts de notre pays tout entier. De plus, ces activités échappent au contrôle du citoyen, la collaboration de l'ensemble des collectivités ne peut plus être pleinement assurée et nos institutions politiques, garantes du maintien de nos équilibres internes, sont moins qu'auparavant en mesure de remplir leur office de pondération des intérêts particuliers. De ce point de vue, le maintien de notre cohésion nationale commanderait un règlement «en bloc» de nos relations d'économie extérieure, afin que l'ensemble de nos mécanismes politiques s'insère pleinement dans le processus de définition de notre position à l'égard de l'Union. Le Gatt pourrait en fournir un *ersatz* partiel.

L'Europe, comme la Suisse...

La neutralité enfin n'a jamais eu pour seule fonction d'écarter la guerre des frontières. Bien avant l'avènement de l'Etat fédéral, le *Corpus Helveticum* faisait office de véritable patrie stratégique des cantons, afin de préserver le délicat équilibre de leur coexistence des remous du monde extérieur. La politique de neutralité, puis l'attribution à l'Etat fédéral d'une compétence quasi-exclusive en matière de politique étrangère, ont permis à la Suisse de présenter un front uni face à l'extérieur et se sont avérées de précieux instruments de la sauvegarde non seulement de l'indépendance, mais aussi de l'unité nationale. Je ne pense pas toutefois que notre neutralité se borne à fonder une attitude défensive, voire négative, à l'égard du monde extérieur. Comme le soulignait le conseiller fédéral Petitpierre devant le Conseil national en 1946, notre neutralité nous commande «de vivre en paix avec tous les peuples, de participer à tous les efforts de coopération internationale [...] afin de substituer les rapports de droit aux rapports de force entre les Etats». Ce renoncement fondamental à toute politique de puissance me paraît être le prolongement naturel des principes de notre coexistence commune: notre Confédération, qui procède tout entière d'une volonté d'organiser la paix entre ses membres par le respect du droit et le règlement des différends par l'arbitrage, ne peut que fonder sa politique extérieure sur des principes identiques.

L'Union européenne ne devrait pas toucher à notre neutralité pour autant qu'elle nous apparaît *elle aussi* fonder la solidarité entre ses Etats membres sur la paix intérieure et le règlement des différends par l'arbitrage. *Elle aussi* a mis un terme aux rapports de puissance entre ses membres pour y substituer le règne du droit. *Elle aussi*, par la consécration solennelle de la subsidiarité, véritable principe d'éthique politique, fonde sa raison d'être dans le respect de sa diversité intérieure, dans le maintien de l'équilibre délicat entre les indépendances nationales et l'exercice partagé de la souveraineté. Dès lors, sous peine de trahir tous les principes d'organisation internationale sur lesquels elle est fondée et de signer l'arrêt de mort du processus d'unification pacifique des peuples du continent, l'Union européenne ne peut qu'œuvrer *elle aussi* à la construction d'un ordre européen et

mondial fondé sur la paix, le respect du droit et la correction des inégalités de richesse et de puissance.

Une intégration européenne plus poussée de notre pays constituerait ainsi un moyen de concilier la coopération avec nos voisins et le maintien de notre cohésion nationale. Bien plus, j'y vois l'évolution d'un sentiment séculaire d'identité dans une appartenance fidèle, sereine et résolue à notre Europe.

Depuis et à cause des événements en Europe centrale et de l'Est, l'Union européenne s'étend aujourd'hui potentiellement de l'Algarve aux pays baltes, du Cap Nord jusqu'à Malte. Pour pouvoir fonctionner, elle passera, comme je viens de le dire, inéluctablement au principe fédéraliste de la subsidiarité. D'une telle Union, la Suisse ne peut se détourner si elle veut éviter que l'Europe se fasse sans elle et détermine sans elle des notions qui lui sont chères: démocratie, fédéralisme, sécurité, politique monétaire, «Ordnungspolitik» et j'en passe.

Depuis le 6 décembre 1992, le Conseil fédéral a le mandat du peuple de se rapprocher de l'Union européenne par d'autres moyens, donc bilatéraux, en vue d'éviter un isolement en Europe et, partant, une dépendance unilatérale. Je tiens à le dire de la façon la plus formelle: Le Conseil fédéral et l'administration s'adonnent à cette tâche de pleine force et sans aucune réserve. Prétendre le contraire est absolument injustifié.

Cela dit, toute impatience serait mal placée. L'EEE est, à cause de la Suisse, entré en vigueur avec une année de retard. Ce serait donc une illusion de croire que nous obtiendrons de l'Union un élément de l'Espace économique européen à meilleur prix qu'à l'intérieur de celui-ci. De plus, l'Union européenne a d'autres priorités.

On nous donne le conseil d'être plus agressifs à Bruxelles, puisque nous y sommes un si bon client. Or la fermeté a toujours été la caractéristique des négociateurs suisses. Aller plus loin signifierait passer à des menaces. Qu'est-ce que cela voudrait dire ? A part le fait qu'un négociateur doit éviter deux comportements – la menace et l'humiliation – il faudrait avoir les moyens de ses menaces. Des rétorsions commerciales seraient contraires au Gatt et déclencheraient des contre-mesures, guerre commerciale qui nuirait plus à la Suisse qu'à l'Union européenne. La «Kraftmeierei» serait aussi contreproductive que ridicule.

Devant cette toile de fond, quelles sont les grandes lignes de notre politique d'intégration ?

- L'Accord EEE ayant été rejeté, le Conseil fédéral a désormais pour objectif général d'éviter l'isolement de la Suisse en Europe et d'accroître la compétitivité de l'économie du pays.
- Le Conseil fédéral – tout en poursuivant le but stratégique de l'adhésion – maintiendra ouvertes toutes les options à même d'assurer une coopération active et solidaire avec l'UE et avec les pays de l'AELE. Il est toutefois conscient qu'à ce stade, il convient de ne pas précipiter les choses et de prendre en considération l'opinion publique. Par options, il entend :
 - chercher à négocier et à conclure des accords bilatéraux ponctuels ou sectoriels avec l'UE ou avec certains de ses Etats membres;
 - accéder éventuellement ultérieurement à l'Accord EEE qui se sera, avec le temps, développé en un instrument impliquant de nouvelles négociations;
 - ne pas retirer la demande d'ouverture de négociations d'adhésion à l'UE. Compte tenu de la situation, des négociations sont toutefois exclues aussi longtemps que les conditions politiques externes et internes ne seront pas réunies.

- Le Conseil fédéral renforcera la position de la Suisse en Europe. Il entretiendra des contacts en priorité avec l'UE et avec les Etats voisins. Parallèlement, il développera les liens de la Suisse avec les pays d'Europe centrale et orientale. Il dynamisera sa politique économique dans le monde et cherchera à consolider ses relations avec les pays extra-européens.
- A l'intérieur, à l'égard du parlement, le Conseil fédéral attachera un grand prix aux consultations au sujet de sa politique d'intégration. A l'égard des cantons, le Conseil fédéral poursuivra la coopération instituée avec les gouvernements cantonaux dans le cadre de l'EEE. Il entend prendre en compte les préoccupations des cantons frontaliers, sans cependant renoncer à une politique nationale d'intégration afin de préserver l'équilibre fédéral et de sauvegarder les intérêts de l'ensemble des cantons.

Quant à notre objectif de politique d'intégration, un rappel tout d'abord: le lancement du processus d'intégration communautaire, il y a quarante ans, a mis les pays européens non membres de l'Union européenne devant une situation nouvelle. Je mentionnerais deux caractéristiques principales:

- La création du marché intérieur entraîne un traitement différencié entre pays membres et pays non membres de l'UE. Il est en effet normal que les membres d'un club, qui en acceptent toutes les règles, soient mieux traités que les non membres. Un médecin suisse est discriminé en Allemagne par rapport à un médecin français, comme un médecin allemand l'est à Zurich par rapport à un médecin genevois. Il est en revanche également normal que les tiers s'efforcent, par tous les moyens, d'atténuer les désavantages qui résultent de leur mise à l'écart.

Pour la Suisse, pays tiers, cette différence de traitement est allée s'aggravant au fur et à mesure que le marché intérieur se mettait en place. Nous avons, par les accords de libre-échange, puis par les accords de la deuxième génération et les éléments du «suivi de Luxembourg», poursuivi une politique de rapprochement constant qui nous a fort bien réussi.

L'objectif, puisque c'est de lui qu'il s'agit, est toutefois resté inchangé: assurer à nos entreprises et à nos citoyens des conditions optimales face à ce grand marché.

- En outre, l'accroissement constant du nombre et de la portée des décisions prises, au sein de l'UE, par ses Etats membres nous place, comme Etat tiers, devant un dilemme similaire, sur le plan politique cette fois: comment faire en sorte que nos intérêts propres puissent être eux aussi pris en considération lorsque les Douze prennent des décisions ensemble. L'objectif, là aussi, a toujours été d'utiliser tous les canaux à notre disposition pour faire valoir nos intérêts et défendre nos positions.

Et les options ?

Il convient de dissiper tout malentendu à leur sujet: le Conseil fédéral n'est pas une girouette et n'entend nullement changer de route au gré des circonstances. L'objectif de notre politique d'intégration est et reste celui-ci: défendre au mieux les intérêts de notre pays en faisant valoir nos positions et en assurant les meilleures conditions possibles à son économie et à ses citoyens.

Les options relèvent donc exclusivement du choix des moyens.

- A court terme, il est clair que nous ne pouvons que nous efforcer, par les contacts bilatéraux, d'obtenir des solutions conformes à nos intérêts partout où cela est possible. Cette voie a cependant des limites qu'il s'agit de définir. Le Conseil fédéral failli-

rait à sa mission de gouvernement s'il affirmait que tous les problèmes seront aisément réglés de cette manière.

- Quant à l'EEE, il est possible, s'il s'avère une forme de coopération européenne durable, qu'il soit indiqué de nous reposer cette question dans quelque temps. De nombreux facteurs seront à prendre en considération: le nombre et la qualité de ses membres, l'évolution de son contenu, le sort des structures mises en place, l'éventuelle adhésion de pays de l'Europe centrale. Le résultat des évolutions en cours, et notamment l'adhésion de certains de nos partenaires de l'AELE sera déterminant à cet égard.
- L'adhésion enfin: le processus communautaire n'est pas à son terme. Son prochain élargissement est programmé. Là encore, la perspective d'une Union élargie à l'ensemble des Etats européens à économie de marché est à prendre en considération. Il serait donc téméraire de fermer précisément maintenant cette porte à la Suisse.

Les évolutions en cours nous commandent donc, comme le Conseil fédéral le déclarait déjà dans son rapport sur l'intégration de 1988, «de repenser constamment et sans préjugés la position de la Suisse en Europe». Le parlement et les cantons sont des éléments indispensables de ce processus de réflexion. Ce processus n'est pas achevé et n'est pas près de l'être. Voilà pourquoi le Conseil fédéral, tout en maintenant son objectif de toujours, tient à garder ouverts tous les moyens de le réaliser.

Il serait en tout cas insensé de maintenir une politique européenne qui fut parfaitement adaptée à un contexte de guerre froide, à une époque où ce contexte s'est modifié de fond en comble. Car c'est le contexte qui détermine la justesse de la réaction qu'un pays, et surtout qu'un petit pays lui réserve. Les valeurs étatiques restent, les moyens pour les sauvegarder peuvent et doivent changer si l'environnement international les rend inappropriés.

Vue sous cet angle, l'idée de l'adhésion de la Suisse à l'EEE a suscité des réticences. Cela est d'autant plus compréhensible que ce pays s'est défini, depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, par rapport à ce qu'il n'est pas. *Omnis determinatio negatio est*: la Suisse n'est pas communiste, n'est pas membre de l'Union européenne, pas instable, pas pauvre et j'en passe. Nous avons toutefois négligé la richesse des éléments positifs de notre personnalité morale, civique et politique, héritage de notre histoire commune où nous pourrions puiser l'inspiration nécessaire à la détermination de notre avenir. Or dès le moment où toutes ces antithèses ont cessé d'être des moyens de définition, ce pays est tombé dans une certaine crise d'identité qui l'empêchait d'aborder la nouvelle configuration européenne avec sérénité et confiance. Pourtant la célébration du 700^e anniversaire eût été l'occasion rêvée de faire le point de la situation, ce qui n'a réussi qu'à moitié.

L'«avantage désagréable» des négociations sur l'Accord EEE

Il est vrai que les négociations sur l'EEE ont déclenché en Suisse un formidable processus de réflexion et une mise en cause de certains tabous. Sans elles, nous n'aurions jamais eu la force politique de mettre en question des choix et des solutions, certes utiles autrefois, mais désormais dépassés. Je pense, entre autres, aux défauts structurels de notre politique d'immigration, au cloisonnement des marchés publics, à la cartellisation. Interrompu le 6 décembre 1992, cet élan risque de se perdre.

En revanche, les négociations ont eu «l'avantage désagréable» de mettre en pleine

lumière quelques faiblesses institutionnelles, juridiques et économiques de notre pays, ce qui a désécurisé un nombre appréciable de compatriotes, d'où leur décision de faire marche arrière. Or, le repli dans l'«Alleingang» revient à marcher contre l'histoire. En optant pour cette voie, la Suisse se met dans une situation critique, et cela sur les plans politique, économique et diplomatique. *Politique*, car dans l'isolement les Suisses commencent à s'entre-déchirer au sujet de banalités, le monde de la Suisse est la Suisse et le fossé entre la Suisse romande plutôt pro-européenne et la Suisse alémanique plus réticente s'agrandit. L'identité nationale ne peut paradoxalement être retrouvée que dans un état d'intégration européenne plus poussé. *Economique*, car l'«Alleingang» signifierait à la longue: moins de compétition et par conséquent moins de compétitivité, moins de croissance comparative par rapport à l'Union européenne, transfert de places de travail qualifiées, développement vers une économie intensive en travail nécessitant plus de main-d'œuvre étrangère peu qualifiée. *Diplomatique* enfin: en tant que cavalier solitaire, il nous manquerait les structures internationales pour faire valoir de façon constructive nos intérêts. Malgré ces faits, l'hésitation reste répandue, car nous sommes des solitaires qui ont désappris à assumer la solitude.

La question européenne est susceptible de provoquer des déchirures du pays, principalement, mais pas seulement, entre la Suisse romande et la Suisse alémanique; une Suisse romande à laquelle certains politiciens et journalistes n'ont de cesse d'inculquer un complexe erroné de minorité, et une Suisse alémanique qui s'adonne de façon irresponsable à la manie du dialecte qui a comme conséquence qu'elle ne se fait plus comprendre, et par conséquent plus critiquer, par autrui. D'où son introversion: «Les Suisses s'entendent bien parce qu'ils ne se comprennent pas». Un deuxième vote européen affirmatif à l'ouest de la Sarine et négatif à l'est serait lourd de conséquences. C'est la raison pour laquelle la démagogie irresponsable de certaines personnalités, qui échauffent les émotions de manière à étouffer l'argumentation dans un chauvinisme aveuglant, constitue le contraire du patriotisme. Car elle mène, en fin de compte, à l'éclatement de la patrie que nous aimons tous.

L'enjeu relève donc de la politique intérieure. La classe politique est confrontée au test de sa sagesse. Ce qui est requis est le sens de la responsabilité et la clairvoyance. Il est simple de chauffer des émotions et de s'adonner à des critiques démesurées à l'égard de l'Union européenne, surtout si l'on risque de perdre des rentes cartellaires ou si l'on peut y délocaliser des places de travail. Mais cela n'est pas adapté au sérieux de la situation, crée des irritations et des antipathies à l'étranger ainsi que des scissions à l'intérieur du pays. Ce dont nous avons besoin ce n'est pas du mythe prétendument populaire de la médiocrité, mais de ce qui a été espièglement érodé pendant des années, à savoir la confiance en l'autorité, le *leadership*, et des politiciens qui se conçoivent, dans le meilleur sens du terme, comme l'élite de la nation.

Ayons une approche cosmopolite de l'Europe, ayons une approche européenne du monde ! Et enfin, gardons la tête froide, le calme et la confiance en nous-mêmes. Cela nous permettra de prendre des risques avec optimisme au lieu de les subir dans le pessimisme.